

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Syndical	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
52	52	29

Date de la convocation :

02/12/2013

Date d'affichage

02/12/2013

Vote :

Abstention : /
Pour : 32
Contre : /

Séance du mardi 10 décembre 2013

L'an deux mille treize, le dix décembre, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François ROLIN

Présents :

JAUDAUX Marc - (pouvoir de PAUTET Alain donné au président) PERRIN François (1 pouvoir M. Bernard MAILLARY) - Alain MAUCHAUSSE (suppléant de Jean-Baptiste BONNARDOT) - MACHURET Daniel - BON Philippe- GUITTON Jean Christophe - JAVOUHEY Jean-Paul - JACQUIN Laurent - BEAUNEE Michel - DESCOUVRIERES Alain (+ 1 pouvoir de Mme BERTHAUD Sylvianne) - CONTESSE Pierre-Etienne - DEBARNOT Marie France -BRACQUEMOND Fabrice - REVERCHON Bernadette - BEZ Jean-Marie - BON Damien - CORDELIER Pierre - BARISSET André MINET Yves - GALMICHE Christophe - MOIREAU Jean-François - PILLON Dominique - CHOSSAT DE MONTBIRON Jacques - SIMON Alain - BOUVET Renée - RODRIGUEZ Victor - AUBRY Maurice - BENETON Jean-Louis.

S'étaient excusés - PAUTET Alain (pouvoir à M. ROLIN) - BONNARDOT Jean-Baptiste -BERTHAUD Sylvianne (pouvoir à M. DESCOUVRIERES) - BELORGEY Sébastien - MAILLARY Bernard (pouvoir à M. PERRIN François) - LEROY Henri -GUILLOT Gisèle-

Etaient absents : M. COUPEZ Alain - ---- BAILLY Julien - - ANGONNET Christian -BAILLOT Sylvie - BLIN Roland - CATINOT Roland - HENRIOT Gilles - COURTOIS Pierre - BONNIN Emmanuel - CORDEROT Jean-Luc - PARRIAUX Gérard - PEREZ Valérie - PERROUX Olivier - BLOT Laurent - DUBIEF Jack - - BONNAIRE Roland - GIRARDOT Jean-Marc.

Assistaient également :

Pour la société SAUR : Bernard MARCHAL - Thomas MADRE, chef de secteur
Secrétaire de séance : MOIREAU Jean-François.

N° 39/2013

OBJET : Puits de SEURRE : décision d'abandon :

Vu la réunion du 23 octobre 2013 avec l'ARS, l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, l'EPTB Saône et Doubs, la SAUR et les membres du bureau COM/TECH sur la problématique des puits de SEURRE (communication annulaire des nappes, périmètres de protection à définir restrictifs à l'urbanisation...).

Vu l'étude réalisée par le cabinet MERLIN et SAUR présentant la faisabilité technique et financière d'un bouclage par le pont de SEURRE.

Vu l'accord du BUREAU/COM TECH en date du 26 novembre 2013,

Vu le conditionnement des aides de l'Agence de l'Eau sur les travaux résultant de l'abandon à la mise en place de MAE sur le site de MAGNY LES AUBIGNY

Le président rappelle l'ensemble de la problématique notamment :

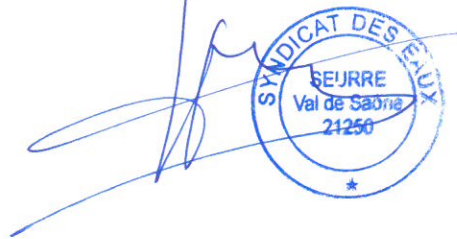
- la complexité technique sans garantie de résultat de colmatage annulaire des puits,
- la forte probabilité d'une communication naturelle des nappes évoquée par l'étude, CPGF HORIZON
- le fort taux de nitrate affectant durablement la ressource profonde du Saint Cosmes mis en évidence par CPGF HORIZON
- l'absence de périmètres de protection,
- la localisation des puits cerné par l'urbanisation difficilement protégeable,
- Un futur périmètre de protection empiétant sur la zone de développement de l'urbanisation de SEURRE,
- Le classement du puits de SEURRE II comme captage prioritaire par le SDAGE,
- l'obligation de mettre en place un plan d'action agricole en 2014,
- le faible volume d'exhaure sur ces puits (300 m3/jour),

Il indique que la solution la plus raisonnable consisterait en l'abandon des puits de SEURRE, suivi d'un rebouchage/colmatage des puits et en la réalisation d'un bouclage Sud en provenance de Glanon passant par le pont de SEURRE.

Ce bouclage Sud est la seule solution, laquelle permettrait de faire transiter depuis nos puits de GLANON 300 m3 jour sur le secteur de SEURRE. Cette opération lourde est estimée dans une première ébauche établie par le CABINET MERLIN à 817 000 €.

Le comité syndical reconnaissant l'intérêt technique d'une telle opération, et devant l'impact important sur nos finances syndicales après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
DECIDE l'abandon des puits de SEURRE et toute suggestion y afférent et
MANDATE le président pour faire les demandes de subvention au titre du SUR auprès de l'Agence de l'eau et DECIDE de lisser l'ensemble des opérations sur les trois années à venir à savoir réalisation du bouclage Sud sur 2014-2015 et rebouchage et colmatage à l'horizon 2016.

Pour extrait Conforme **le 10 décembre 2013**
Le Président, François ROLIN,



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'F. Rolin', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the following text: 'SYNDICAT DES PUIXS' around the top inner edge, 'SEURRE' in the center, 'Val de Saône' below it, and '21250' at the bottom. A small star is located at the very bottom center of the stamp.